



Adoption à l'étranger et démarches en France

Par **SK**, le **17/05/2021** à **00:39**

Bonjour,

Mon mari et moi sommes tous les deux français. Quand nous vivions au Togo, nous avons adopté la nièce de mon mari, de nationalité togolaise, qui était mineure.

Depuis nous avons dû rentrer en France mais notre enfant adoptée est resté au Togo. Aujourd'hui, elle est majeure et a un enfant. Nous aimerions qu'ils viennent vivre avec nous en France.

Quelles démarches devons-nous faire :

d'une part au niveau de l'état civil,

Et d'autre part au niveau de l'obtention des visas ?

Merci beaucoup d'avance de l'aide que vous pourrez nous apporter.

Cordialement

Sarah KAGNI

Par **youris**, le **17/05/2021** à **11:17**

Bonjour

L'adoption de la niece de mari a-t-elle été transcrite à l'état civil français ?

Salutations